Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501703-20260311-2026_02_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le onze mars, à 20h35, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de Mecé, légalement convoqué en date du **jeudi 5 mars 2026**, s'est réuni en séance publique à Mecé, sous la présidence de M. DELAUNAY Jean-Luc, Maire.

Etaient présents - 13 : BAUDY Pascal, BAUDY Olivier, BEAUGENDRE Paul, COTIN Sabrina, DELAUNAY Jean-Luc, GOUPIL Sonia, BOISRAME Alain, LECONTE Marie-Christine, PIETTE Alain, MOREAU Lucienne, TRAVERS Didier, THEVEUX Kevin, LÉONARD Olivier.

Absent : /
Absent excusé : Angélique JUGUET donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY ; Stéphanie CERISIER donne pouvoir à Marie-Christine LECONTE.

Secrétaire de séance : Sabrina COTIN
15 votants pour la séance

2026-02-04 FINANCES : Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de la commune pour l'année 2026.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'adopter le Budget Primitif de la commune pour l'année 2026 comme suit,

- Section d'investissement (vote par chapitre)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

Le budget s'équilibrant en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

- Section d'investissement : 495 804.48 €
- Section de fonctionnement : 600 447.50 €
-

Il est vous est proposé :

- **DE VOTER** le Budget primitif 2026 par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- **D'ADOPTER** le Budget primitif pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Luc DELAUNAY

